



Régionale d'élevage

Forges les Eaux

07 juillet 2024

Thème : Les Jeux Olympiques

Exposition en extérieur

L'organisation de cette 1^{re} Régionale d'Elevage est placée sous le haut patronage de l'Association canine territoriale de Seine-Maritime.

09h 00 : Entrée des chiens

10h 00 : Début des jugements

Passage test de caractère et confirmations

<http://canine76.fr>

Juge : Bertrand PIAU



Confirmation possible pour les chiens engagés et passage du test de caractère

Engagements online (paiement sécurisé) – Online inschrijvingen (beveiligde betaling)
Online-Einträge (sichere Bezahlung) – Online entries (secure payment)

<https://cedia.fr>

Clôture – Sluiting – Meldeschluss – Deadline:
POSTE : 21/06/2024 (date réception) - INTERNET (minuit) : 23/06/24

Engagements par la poste – Inschrijvingen per post – Postal Einträge – Postal entries Cédia
Régionale d'Elevage du R.A.L.I.E. - 67 rue du général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Aucun engagement ne sera accepté sans paiement - chèques à l'ordre du R.A.L.I.E. (banques françaises seulement)

Geen inschrijving zal aangenomen worden zonder betaling aan

Keine Einträge ohne Bezahlung an – No entries will be accepted without payment to

Renseignements - Inlichtingen – Information – Infos

Estelle Monfort – Tél. 00 33 (0) 6 28 69 34 70 – Email : estelle.monfort@sfr.fr

www.centrale-canine.fr/rassemblement-des-amateurs-de-levriers-d-irlande-et-d-ecosse

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

LIEU, DATE : L'exposition se tiendra à Forges-Les-Eaux le 07 juillet 2024.

PROPRETE DES LIEUX : Par respect pour le propriétaire du site qui nous accueille, des sacs poubelle seront à votre disposition. Veuillez y déposer tous vos déchets.

ARRIVEE DES LEVRIERS : L'accès à la manifestation est ouvert aux chiens à partir de 9h. Les jugements commenceront à partir de 10h00.

L'entrée des chiens non engagés, accompagnants, est autorisée sur présentation du carnet de santé et avec autorisation du R.A.L.I.E.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, autres que ceux des professionnels présents est rigoureusement interdite dans l'enceinte de la manifestation.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

- * des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau
- * des chiens aveugles ou estropiés
- * des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations.
- * des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits

La décision du service vétérinaire est sans appel, en cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au R.A.L.I.E.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus. Un contrôle vétérinaire de chaque chien sera effectué le jour de la manifestation.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que le R.A.L.I.E. devra couvrir les frais d'organisation qu'il aura engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Les chiens au « Titre Initial non confirmés » peuvent participer à l'épreuve mais ne seront pas classés.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement. La clôture des engagements papier est fixée irrévocablement au 21 juin 2024. Engagements possibles sur <https://cedia.fr> jusqu'au 23 juin 2024.

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée de l'ordre de paiement à l'ordre du R.A.L.I.E. Les engagements seront acquis au R.A.L.I.E. en cas d'absence ou de désistement.

Tous les engagements nous parvenant après la date de clôture (ou sans cachet de la poste faisant foi) seront retournés.

Seuls sont admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre des origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre des origines est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés doivent être identifiés soit par tatouage, soit par transpondeur.

REFUS OU EXCLUSION :

- * des engagements: le R.A.L.I.E. se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir admis
- * des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition): ceux refusés par le service vétérinaire; ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés (les engagements dans ce cas ne seraient pas remboursés)
- * ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé

JUGEMENTS : Le juge officie seul sous sa responsabilité personnelle. Il peut être assisté dans son ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète. Un juge défaillant peut-être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CIRCULAIRE D'ENGAGEMENTS DANS LES EXPOSITIONS CANINES : Les chiens « en cours d'inscription au LOF », ou en cours d'inscription à une livre des origines reconnu, ayant plus de 6 mois ne seront pas admis à la manifestation et leur engagement doit être refusé.

Les inscriptions au livre des origines Français sont faites au jour le jour, il n'est donc plus question d'admettre un chiot de plus de 6 mois avec les mentions « en cours d'inscription », « LOF en cours », « dossier SCC en cours », etc. Cette décision n'est que la simple application du règlement des expositions. Il n'y aura donc plus de tolérance.

CLASSES D'ENGAGEMENTS : La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement. L'engagement d'un chien dans plus d'une des classes suivantes (Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Vétéran, Jeune, Puppy, Baby) est interdit. Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Classe Travail : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de deux qualificatifs « Excellent » dans deux épreuves de travail, sous 2 juges en PVL ou sur 2 pistes différentes en ENC. Les lévriers homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Travail.

Classe Champion : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Les lévriers homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Ouverte.

Classe Vétéran : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans et plus. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

Classe Jeune : Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de 6 à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

Classe Baby : Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (valablement vaccinés). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

COMPORTEMENT : Pour le bon déroulement des manifestations, la seule consigne donnée au juge, est d'être intransigeant vis à vis de tout écart de conduite, qu'il soit du chien ou des personnes dans le ring. Toute agressivité sera fermement sanctionnée. Enfin, nous ne tolérerons aucune mise en cause verbale ou gestuelle des jugements.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 euros qui restera acquise au R.A.L.I.E. si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la société centrale canine :

- * les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
- * ceux qui auront fait une fausse déclaration
- * ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges du R.A.L.I.E.
- * ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé par un autre.
- * ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : Le R.A.L.I.E. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de la manifestation des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le R.A.L.I.E. ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité du R.A.L.I.E. (voir paragraphe réclamations). Les chiens accompagnants autorisés à être présents lors de la manifestation le sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

1) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination antirabique des chiens engagés. En conséquence, cette copie devra être jointe à la fiche d'engagement.

2) Les services des douanes sont susceptibles d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution, le versement des frais correspondants et la production du passeport européen pour chaque chien.

3) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

4) Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

NB : vérifier que le tatouage de son chien est lisible.

DROIT A L'IMAGE : Du fait de leur engagement et de l'acceptation du présent règlement, les exposants acceptent que les photos faites d'eux et de leur(s) chien(s) soient publiées sur le site et/ou magazine du R.A.L.I.E.

Prophylaxie de la rage :

suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires).

Avis aux exposants résidant à l'étranger :

présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination antirabique en cours de validité. Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.



Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE / 07 JUILLET 2024

Forges-les-Eaux (76) - « Le Bois de l'Épinay »

DEMANDE D'ENGAGEMENT



(UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - UN CHIEN PAR FEUILLE) à adresser avant le 21/06 (date de réception), sur internet jusqu'au 23/06 à CEDIA - RE RALIE - 67, rue du G^{al} Leclerc - 67202 Wolfisheim (ou engagement sur internet : cedia.fr)

Lévrier d'Irlande / Irish Wolfhound

Lévrier d'Ecosse / Scottish Deerhound

Nom du Chien / Name of Dog : _____

LOF / Registration No : _____ Identification / Tatoo or Chip ID : _____

Né le / Born the : _____ Sexe / Sex : Mâle / Dog Femelle / Bitch

Nom du Père / Name of Sire : _____

Nom de la Mère / Name of Dam : _____

Nom du Producteur / Name of Bredder : _____

Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire / Dogs must be hired in the name of the owner

Nom du Propriétaire : Name of Owner : _____

Adresse / Address : _____

Code Postal / ZIP : _____ Ville / City : _____

Tél. / Phone : _____ Email : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Membre / Non Membre	Adh / Non Adh	MONTANT
1 ^{er} chien (<i>catalogue inclus</i>)	22 € / 25 €	_____
2 ^e chien (<i>au même propriétaire</i>).....	20 € / 23 €	_____
3 ^e chien et suivants (<i>au même propriétaire</i>).....	18 € / 21 €	_____
Confirmation gratuite pour les chiens engagés		
Confirmation seule	22 €	_____
TOTAL		_____

Les chèques établis à l'ordre du RALIE devront être obligatoirement joints aux engagements. Les engagements non accompagnés de leur règlement seront refusés.

Tarif dégressif : les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les engagements gratuits ne sont pas concernés par les tarifs dégressifs.

Om in aanmerking te komen voor een korting moeten de honden tot dezelfde eigenaar behoren.

Um den Staffelpabatt in Anspruch zu nehmen, müssen die Hunde dem gleichen Besitzer gehören.

To benefit by the decreasing fare, the dogs must belong to the same owner.

Pour bénéficier du tarif membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle :

Adhésion simple : 40 €

Adhésion couple : 45 €

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

Intermédiaire (15-24 mois) _____

Ouverte (≥ 15 mois) _____

Travail + justificatif (≥ 15 mois) _____

Champion + justificatif (≥ 15 mois) _____

Baby (4-6 mois) _____

Puppy (6-9 mois) _____

Jeune (9-18 mois) _____

Vétéran (≥ 8 ans) _____

Adhérent : _____

TOTAL

**Régionale limitée
à 80 chiens**

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire



Rassemblement des Amateurs de Lévrier d'Irlande et d'Ecosse

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE / 07 JUILLET 2024

Forges-les-Eaux (76) - « Le Bois de l'Épinay »

DEMANDE D'ENGAGEMENT



Les classes et qualificatifs :

Les jugements et qualificatifs sont identiques à ceux d'une exposition traditionnelle sans attribution de CACS

Classes	Qualificatifs	Titres RALIE	
		(non enregistrables sur CEDIA)	
Baby	Assez Prometteur à Très Prometteur avec classement de 1 à 4	Meilleur Espoir	Meilleur de race et sexe opposé
Puppy	Assez Prometteur à Très Prometteur avec classement de 1 à 4		
Jeune	Suffisant à Exc avec classement de 1 à 4	Meilleur Jeune	
Intermédiaire	Suffisant à Exc avec classement de 1 à 4	Meilleur Adulte	
Ouverte	Suffisant à Exc avec classement de 1 à 4		
Travail	Suffisant à Exc avec classement de 1 à 4		
Champion	Suffisant à Exc avec classement de 1 à 4		
Vétéran	Suffisant à Exc avec classement de 1 à 4	Meilleur Vétéran	

PRÉSENTATION DU JUGE



Passionné par les chiens dès mon plus jeune âge, c'est adolescent que j'ai rencontré des lévriers afghans, et ce fut immédiatement un coup de foudre. Il a fallu attendre que je vole de mes propres ailes pour acquérir un mâle de 11 mois qui avait été maltraité et connu un refuge.

Grâce à lui, j'ai vite appris à connaître le caractère de cette race. Il n'avait pas eu tout ce qu'il fallait pendant sa croissance, mais j'ai tout de même participé à des expositions avec lui, la première à Dieppe en juillet 1982 pour sa confirmation. J'ai découvert également les courses de lévriers à Cabourg en août 1983. La même année, je déménageais en Franche-Comté avec mes 4 lévriers afghans. J'étais déjà adhérent au club FALAPA, ce qui m'a permis de rencontrer de grands éleveurs de cette race.

En 1984, j'obtiens mon affiche « des vents d'orient » mais ce n'est qu'en 1990 que naît ma première portée. Entre temps, j'ai créé avec des amis un club de course de lévriers en Haute-Saône. D'autres portées sont venues ensuite et j'ai toujours essayé de marier beauté et performances, en participant à des expositions et des épreuves de travail en PVL (coursing). Pour moi, un afghan doit rester un sportif musclé dans une belle robe. Malheureusement, mes obligations professionnelles m'ont souvent empêché d'exposer à l'étranger.

En 2004, mon premier saluki est arrivé chez moi. Depuis, j'ai produit également plusieurs portées de cette race avec plusieurs champions. Je possède toujours des sujets de ces 2 races. J'ai siégé pendant plusieurs décennies au sein du comité du Club Falapa que je viens de quitter, mais je suis toujours adhérent à ce club.

Je suis devenu juge pour les afghans et salukis en juillet 2010. Ce qui m'a permis de juger des expositions spéciales en Finlande, Suède, Allemagne, Belgique, Suisse, Luxembourg et France, et de devenir juge formateur pour ces 2 races. En janvier 2017, j'ai été nommé juge qualifié pour toutes les races du Xème groupe. En 2021, j'ai jugé le championnat à Madrid. Je n'ai pas le projet de devenir juge all round mais j'ai poursuivi le cursus pour les races primitives du Vème groupe apparentées aux lévriers et je devrais être nommé prochainement pour les basenjis.

J'ai eu l'honneur de juger une exposition spéciale deerhounds en Tchéquie l'an passé et ce sera avec un grand plaisir que j'officierai à Forges-les-Eaux pour votre Régionale d'Élevage et je vous remercie pour votre invitation.

Bertrand PIAU